

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2016

L'An Deux Mille Seize le 6 octobre à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués le 30 septembre 2016 conformément aux articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de 22 à la Mairie sous la présidence de monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :

M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, ROSSET, GUENEGAN, PELZER
MM. HESSENBRUCH, CLERMONT
Adjoints au maire,

Mmes DUGAST, LEGRAND, FELGERES, PELLISTRANDI, AUDOUZE, PASCAL, BUNOUF, FAUDAIS,
BRIAND, HUA
MM. ROUSSEL, PELLIGRI, MEZURE, BRUGEILLES, DIOT.
Conseillers municipaux,

Absents excusés :

M. AUGIER donne pouvoir à Mme JAQUEMET
M. SAZDOVITCH donne pouvoir à M. CLERMONT
M. SEBBAH donne pouvoir à M. WATTELLE
M. ALBERT donne pouvoir à M. HESSENBRUCH
M. TAMBRUN donne pouvoir à Mme BRIAND
Mme PIRES
M. VINIANE

Madame JAQUEMET a été désignée Secrétaire de séance.

I – PROCES-VERBAUX

Le procès-verbal de séance du conseil municipal du 23 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

II– DECISIONS DU MAIRE 2016:

**2016-15 : CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATION DE SERVICES-
n° 2016.05.0616.07.000.M00.000836.**

Proposition de contrat établie par la société SEGILOG S.A.S, sise rue de l'Eguillon à la FERTE BERNARD–
72400, pour la mise à disposition de logiciels et la maintenance de ces derniers pour la période du 15/05/2016 au
14/05/2019 (cession du droit d'utilisation de logiciels et la maintenance de ces derniers pour une durée d'un an,
renouvelable deux fois, à compter du 15/05/2016).

Coût total des prestations pour la période susvisée:

- Droit d'utilisation : 14 679 € HT/an
- Maintenance : 1 631 € HT/an

- le montant correspondant à l'année en cours est inscrit en section d'investissement (compte 2051) pour la part inhérente au droit d'utilisation et en section de fonctionnement (compte 6156) pour la prestation se rapportant à la maintenance.

2016-16 : MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE-REHABILITATION EXTENSION ET AMENAGEMENT D'UN GROUPE SCOLAIRE.

Contrat ayant pour objet une mission de contrôle technique pour la réhabilitation, l'extension du Groupe scolaire du Peintre Gérôme et l'aménagement intérieur d'un multi-accueil au rez-de-chaussée d'un local attenant au groupe scolaire, pour un montant de 7 205 € HT avec la société DEKRA Industrial SAS, Agence PARIS, sise Bât Cériante, 21-23 Rue du Petit Albi- 95800 CERGY (après consultation de trois entreprises).

2016-17 : MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION PARTIELLE DE LA CRECHE JENNY CARCENAC ET DU GROUPE SCOLAIRE RENOIR.

Marché de travaux de rénovation partielle de la crèche Jenny Carcenac et du Groupe scolaire Renoir pour un montant de 24 818.90 € HT avec la société Les Peintures parisiennes, sise 7 rue du Moulin des Bruyères- 92400 COURBEVOIE.

2016-18 : MARCHE DE TRAVAUX CREATION D'UNE LIAISON DOUCE ENTRE LA RD113 ET LA RD321.

Marché de travaux relatif à la création d'une liaison douce entre la RD113 et la RD321 pour un montant de 143 310.92 € HT, avec la société EUROVIA Ile-de-France, sise 48 avenue Gabriel Péri- 78360 MONTESSON.

2016-19 : MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN, D'INTERVENTIONS URGENTES, DE GROSSES REPARATIONS, DE TRAVAUX NEUFS DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX DIVERS.

Marché de travaux d'entretien, d'interventions urgentes, de grosses réparations, de travaux de la voirie et des réseaux divers de la ville de Bougival, marché à bons de commande pour un montant maximum de 1 000 000 € HT par an, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois par reconduction tacite, avec la société EUROVIA Ile-de-France, sise 48 avenue Gabriel Péri- 78360 MONTESSON.

2016-20 : CONTRAT POUR LA MODIFICATION DU PLU DE BOUGIVAL ET INTEGRATION DES DISPOSITIONS DES LOIS ENE ET ALUR.

Contrat ayant pour objet la modification du PLU de Bougival et intégration des dispositions des lois ENE et ALUR, pour un montant de 24 725 € HT, avec la société SCURE, sise 1 avenue du Maréchal Foch- 78400 CHATOU.

2016-21 : ACQUISITION D'UN AUTOCAR SCOLAIRE POUR LA COMMUNE DE BOUGIVAL.

Marché d'acquisition d'un autocar scolaire pour la commune de Bougival, d'un montant de 101 500 € HT, avec la société Dietrich Carebus SAS, sise Route de bitche- 67340 INGWILLER.

Trois offres :

1	VEHIXEL
2	FCC BUS
3	DIETRICH CAREBUS SAS

En € HT	VEHIXEL	FCC BUS	DIETRICH CAREBUS SAS
Offre de base	88 150	108 000	93 500
Reprise	5 000	15 000	20 000

2016-22 : TARIFICATION DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP) A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2016.

Création d'un forfait annuel pour les Nouvelles Activités Périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2016, les recettes (CAFY et Fonds d'amorçage) ne suffisant pas à couvrir le montant des frais de mise en œuvre de la réforme.

Pour l'année scolaire 2016-2017, la tarification annuelle suivante pour les Nouvelles Activités Périscolaires,

TARIF NAP	Tarif 2016-2017
Forfait annuel	75€

2016-23 : MISSION DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE-REHABILITATION EXTENSION DE L'ECOLE PEINTRE GEROME ET AMENAGEMENT D'UN MULTI-ACCUEIL.

Contrat ayant pour objet une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour la réhabilitation, l'extension du Groupe scolaire du Peintre Gérôme, et l'aménagement intérieur d'un multi-accueil au rez-de-chaussée d'un local attenant au groupe scolaire, pour un montant de 5 062.50 € HT, avec le groupe QUALICONSULT SECURITE, Parc Ariane, Bâtiment Vénus, 2 rue Hélène Boucher- CS90430- 78284 GUYANCOURT Cedex. (après consultation de trois entreprises).

2016-24 : CONTRAT DE MAINTENANCE PARC INFORMATIQUE.

Contrat pour la maintenance opérationnelle, le support informatique et la remise en service chez le client pour faire suite à un arrêt d'exploitation majeur de l'installation informatique partie active, avec la société AKINEA Internet, sise 5 rue du chant des oiseaux- 78360 MONTESSON.

Contrat de maintenance Parc Informatique pour une durée de 3 mois, renouvelable une fois par reconduction expresse sans pouvoir excéder 6 mois. Le montant de la redevance trimestrielle s'élève à 4 131 € HT.

Les prestations complémentaires suivantes pourront être demandées par la collectivité:

- Installation d'un poste bureautique : 240 € HT ;
- Installation d'un serveur hors application sans récupération de données : 420 € HT ;
- Installation d'un NAS : 320 € HT ;
- Demi-journée (3h30) de prestation standard : 245 € HT ;
- Demi-journée (3h30) de prestation expert : 350 € HT.

2016-25 : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE REFECTION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EU ET EP- RUES JACQUES KELLNER ET MOUCHET.

Contrat ayant pour objet une mission de maîtrise d'œuvre réfection des réseaux d'assainissement des EU et EP rues Jacques Kellner et Mouchet, pour un montant de 24 820 € HT, avec le groupe JSI, sise 19 route de Gambais- 78550 BAZAINVILLE (après consultation de trois entreprises).

2016-26 : MISSION DE COORDINATION SPS- REFECTION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT EU ET EP DES RUES KELLNER ET MOUCHET.

Contrat ayant pour objet une mission de coordination SPS- réfection des réseaux d'assainissement des EU et EP rues Jacques Kellner et Mouchet, pour un montant de 6 300 € HT, avec le groupe QUALICONSULT SECURITE, Parc Ariane, Bâtiment Vénus, 2 rue Hélène Boucher- CS90430- 78284 GUYANCOURT Cedex. (après consultation de trois entreprises).

2016-27 : TRAVAUX DE RENOVATION DES COURTS DE TENNIS DU PARC PATRICE VIELJEUX.

Contrat ayant pour objet des travaux de rénovation des courts de tennis du parc Patrice Vieljeux, pour un montant de 163 524 € HT, avec la société SAS Les Courts SIMEON, sise 143 Boulevard Murat- 75016 PARIS.

2016-28 : TRAVAUX DE RENOVATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE

Contrat ayant pour objet des travaux de rénovation d'un terrain de football en gazon synthétique, pour un montant de 520 188.74 € HT, avec la société SAS TARVEL, mandataire du groupement, sise 90 rue André Citroën-CS60009- 69747 GENAS Cedex.

2016-29 : AVENANT N°1 AU BAIL DEROGATOIRE ENTRE LA MAIRIE DE BOUGIVAL ET LE GROUPEMENT MEDICAL DE LA RUE DU PEINTRE GEROME.

Avenant n°1 au bail dérogatoire entre la mairie de Bougival et le Groupement Médical de la rue du Peintre Gérôme sise 1 avenue de la Drionne- 78380 BOUGIVAL, pour le bien sise 1 avenue de la Drionne, ayant pour objet de modifier le montant du loyer actuel versé par le Groupement. Ainsi, celui-ci s'élèvera à 1676 € par mois au lieu de 5 350 € par mois.

2016-30 : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCEPTION ET REGIE PUBLICITAIRE DES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA MAIRIE.

Avenant n°1 au contrat de conception et régie publicitaire des supports de communication de la mairie avec la société MEDIAS & PUBLICITE, sise 6 rue des Bretons- Zac le Cornillon- 93218 LA PLAINE-SAINT-DENIS CEDEX, ayant pour objet :

- De modifier le montant de la recette minimum moyenne par numéro à verser à la ville. Désormais, celle-ci s'élèvera à 750 € HT au lieu de 2 250 € HT.
- De préciser qu' *« une remise bouclage de -30 % sur les tarifs des espaces publicitaires sera proposée aux commerces locaux 48h avant le bouclage du magazine, afin de faciliter leur vente. »*.

2016-31 : CONTRAT D'ABONNEMENT « VOOTER ».

Le contrat d'abonnement au pack VOOTER permettant l'accès à l'ensemble des prestations visées au contrat, pour une durée de 4 mois à compter du 1^{er} septembre 2016, reconductible au maximum 2 fois pour une durée d'un an, et pour un montant annuel de 4 200 € HT. (société VOOTER SAS, sise 71 rue d'Aguesseau- 92100 BOULOGNE BILLANCOURT).

2016-32 : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE- LOGEMENT 7 RUE CLAUDE MONET.

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable pour le logement sis 7, rue Claude Monet, avec Mme Sophie SUTOUR, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction et dont le montant charges comprises (80 € de provision) s'élève à 429.80€.

2016-33 : CONTRAT BRIS DE MACHINE DE LA BALAYEUSE POUR LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE LA VILLE DE BOUGIVAL.

Contrat d'assurance « bris de machines » pour la balayeuse du centre technique municipal, pour un montant annuel de 1 544.73 € HT à compter du 22 juin 2016, avec la société AXA, sise 21 rue du Général Leclerc – 78380 BOUGIVAL.

2016-34 : MARCHE DE TRAVAUX CREATION D'UNE LIAISON DOUCE ENTRE LA RD113 ET LA RD321- AVENANT N°1.

Avenant n°1 au marché de travaux relatif à la création d'une liaison douce entre la RD113 et la RD321 avec la société EUROVIA Ile-de-France, sise 48 avenue Gabriel Péri- 78360 MONTESSON, ; entraînant une diminution du montant du marché de 23.87 € HT et portant le nouveau montant du marché à 143 287.05€ HT.

2016-35 : CONTRAT DE LOCATION A TITRE TEMPORAIRE ET TRANSITOIRE POUR PARTIE D'UN BATIMENT SIS 1, AVENUE DE LA DRIONNE.

Contrat de location à titre temporaire et transitoire pour l'occupation du rez-de-chaussée du bâtiment 1 avenue de la Drionne, avec la société DEXIM, sis 46-50 avenue Aristide Briand- 92300 LEVALLOIS-PERRET, représentée par M. BAHON, ayant pour objet la perception mensuelle d'un loyer d'un montant de 1 670 € pour la période allant du 23 septembre 2016 au 23 mars 2017.

2016-36 : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UNE LIAISON DOUCE ENTRE LA RD113 ET LA RD321- AVENANT N°1.

Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre avec le Groupe JSI, sise 19 route de Gambais- 78550 BAZAINVILLE, relatif à la création d'une liaison douce entre la RD113 et la RD321, ayant pour objet de corriger une erreur matérielle présente dans le tableau de rémunération (article 5). Le montant du marché reste inchangé.

2016-37 : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE - LOGEMENT STADE VIELJEUX-ILE DE LA CHAUSSEE- AVENANT N°1.

Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable pour le logement situé au sein du stade Vieljeux- Ile de la Chaussée avec M. LE PENVEN, ayant pour objet de prolonger la durée de ladite convention jusqu'au 31 mars 2017.

Pour rappel, une convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable, avait été signée le 10 novembre 2015 avec M.LE PENVEN, pour le logement situé au stade municipal Vieljeux, jusqu'à son départ à la retraite et pour une durée maximale d'un an.

2016-38 : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE- LOGEMENT 7 RUE CLAUDE MONET.

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable pour le logement sis 7, rue Claude Monet, avec M. Fabrice VOIRET, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction et dont le montant charges comprises (80 € de provision) s'élève à 429.80€. Elle prend effet à compter de la remise des clés à l'occupant, soit le 14 septembre 2016.

III – DELIBERATIONS

DELIBERATION N°2016-58 CONVENTION D'OBJECTIFS ET MOYENS AVEC L'ASSOCIATION LA CRECHE LES ECUREUILS

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens à intervenir pour une durée de 3 ans avec l'association « la crèche Les Ecureuils ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et l'ensemble des documents s'y rapportant.

DELIBERATION N°2016-59 AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE HANDBALL BOUGIVAL

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Handball Bougival » ayant pour objet d'intégrer les modalités de mise à disposition auprès de l'association d'un encadrant sportif recruté par la ville via un contrat d'apprentissage pendant toute la durée de la convention.

AUTORISE le Maire à signer la convention et l'ensemble des documents s'y rapportant.

DELIBERATION N°2016-60: CONVENTION D'OBJECTIFS ET MOYENS AVEC L'ASSOCIATION DES COTEAUX DE LOUVECIENNES

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la convention à intervenir avec L'association des Coteaux de Louveciennes ayant objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville et l'association unissent leurs efforts pour l'exploitation de la vigne municipale de Bougival, pour une durée de trois ans à compter de sa notification.

AUTORISE le Maire à signer la convention et l'ensemble des documents s'y rapportant

DELIBERATION N°2016-61 CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DU TERRAIN SYNTHETIQUE AU COLLEGE JEAN MOULIN AVEC LE DEPARTEMENT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la convention tripartite entre le Conseil Départemental, la commune de Bougival, et le collège Jean Moulin, portant engagement de la commune de Bougival à mettre à disposition l'équipement subventionné à disposition du collège Jean Moulin (Croissy-sur-Seine) pour une durée de 20 ans à compter de sa signature, en contrepartie de la subvention accordée à hauteur de 250 000 € par le Département.

AUTORISE le Maire à signer la convention et l'ensemble des documents s'y rapportant.

DELIBERATION N°2016-62: CONVENTION POUR LA RENOVATION DE LA CHAUFFERIE DE L'EGLISE AVEC L'ASSOCIATION DIOCESAINE DE VERSAILLES

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la convention à intervenir avec l'association diocésaine de Versailles concernant les travaux de rénovation de la chaufferie de l'Eglise.

AUTORISE le Maire à signer la convention et l'ensemble des documents s'y rapportant.

DELIBERATION N°2016-63: 2016 RETRAIT DE LA COMMUNE DE BOUGIVAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE (SIVOM) DE SAINT-GERMAIN EN LAYE POUR LA SECTION FOURRIERE -REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SORTIE PAR LA CAVGP

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de se retirer de la section Fourrière du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye.

ARRETE le coût de sortie dont devra s'acquitter la commune ainsi qu'il suit :

Au montant des cotisations dues par la commune jusqu'à la date de l'arrêté préfectoral par lequel le Préfet prononcera le retrait.

Au montant des annuités de la dette restant à rembourser pour la commune de Bougival soit 2 717,97 € pour la période 2016 à 2025.

PRECISE que la CAVGP prendra en charge :

-50 % des cotisations acquittées au SIVOM par la commune de Bougival correspondant à la compétence fourrière animale depuis le 1er janvier 2014 à réception du titre de recettes de la commune, accompagnée d'une copie des factures payées par le comptable public

50% du montant des annuités de la dette correspondant à la compétence fourrière animale, à réception du titre de recettes de la commune, accompagnée d'une copie des factures payées par le comptable public

DELIBERATION N°2016-64 AVENANT N°3 AU MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE AVEC SODEXO

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE l'avenant n°3 au marché de fourniture de denrées alimentaires suivant une logique de développement durable et production de repas, destinés aux élèves des deux groupes scolaires, aux personnes âgées, et à la crèche, à intervenir avec la société SODEXO EDUCATION,

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant.

DELIBERATION N°2016-65: OPPOSITION AU DEPLOIEMENT DE COMPTEUR COMMUNICANTS DE TYPE LINKY SUR LA COMMUNE - PRECONNISATION

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés

4 CONTRE : M. BRUGEILLES, M. HESSENBRUCH, Mme GUENEGAN, M. DIOT

2 ABSTENTIONS : M. CLERMONT, Mme BUNOUF

Préconise l'opposition au déploiement et/ou remplacement par Enedis des compteurs d'électricité par des compteurs communicants (de type Linky ou autre).

DELIBERATION N°2016-66 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL – EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'attribuer une subvention de 1000€ au Bougival Tennis Club en Seine ainsi qu'une subvention de 800 € à l'association Les Coteaux de Louveciennes,

RESERVE une somme de 3 050€ pour les demandes qui pourraient être transmises en fin d'année.

DELIBERATION N°2016-67 MUTUALISATION DES SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC ET LES COMMUNES MEMBRES – APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION 2016-2020

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le schéma de mutualisation 2016-2020 de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc avec ses communes membres.

DELIBERATION N°2016-68 CONVENTION RELATIVE A LA CESSION A L'AMIABLE PAR L'ETAT DE LA SIRENE DU RESEAU NATIONAL D'ALERTE DE L'ETAT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la convention à intervenir avec l'Etat pour la cession à titre gracieux à la commune de Bougival de la sirène du réseau national d'alerte de l'Etat.

AUTORISE le Maire à signer la convention et l'ensemble des documents s'y rapportant.

**DELIBERATION N°2016-69: APPROBATION DU LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE LABELLISATION
« PAYS D'ARTS ET D'HISTOIRE »**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'engager une réflexion relative à la création d'un pays d'Arts et d'Histoire autour de la boucle de Seine Impressionniste.

PRECISE que le périmètre pressenti à ce jour inclut les communes de Bougival, Port Marly, Le Pecq, Chatou, Louveciennes et Croissy sur Seine et pourrait s'étendre à Carrière sur Seine ou au-delà selon les recommandations de la DRAC sachant qu'une étude plus approfondie pourrait permettre d'ajuster ce périmètre.

PRECISE que pour initier cette réflexion, il sera créé un comité de pilotage composé de personnes représentatives au sein de chaque commune.

AUTORISE M. le Maire en tant que chef de file à signer et transmettre l'ensemble des documents permettant d'initier la procédure de labellisation.

DELIBERATION N° 2016-70: MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'actualiser le tableau des effectifs tel qu'il figure en annexe de la présente délibération,

ET DE CREER

- un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à temps non complet,
- un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,

DELIBERATION N° 2016-71 : CONTRAT D'APPRENTISSAGE MADEMOISELLE MARINE SOULÉ

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avec effet au 1^{er} septembre 2016, le contrat d'apprentissage de Marine SOULÉ d'une durée totale de 2 ans (terme fixé au 31/08/2018) dont la formation se déroulera à la Halte-garderie la première année et à la crèche Jenny Carcenac la deuxième année.

PRECISE que la rémunération de Marine SOULÉ sera la suivante durant la durée de sa formation :

Première année (du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017) : 25 % du SMIC

Deuxième année (du 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018) : 37% du SMIC

Deuxième année (du 1^{er} juillet 2018 au 31 août 2018) - 18 ans à compter du 19 juin 2018) : 49% du SMIC

DELIBERATION N° 2016-72 : CONTRAT D'APPRENTISSAGE MONSIEUR ADRIAN GELIS

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec effet au 1^{er} octobre 2016, le contrat d'apprentissage de Monsieur Adrian GELIS d'une durée totale de 2 ans (terme fixé au 30/09/2018) dont la formation se déroulera au sein de l'école des sports et du club de handball de Bougival.

PRECISE que la rémunération de Monsieur Adrian GELIS sera la suivante durant la durée de sa formation :

Première année (du 1^{er} octobre 2016 au 28 février 2017) : 51 % du SMIC

Première année (du 1^{er} mars 2017 au 30 septembre 2017 - 21 ans à compter du 6 février 2017) : 63% du SMIC

Deuxième année (du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018) : 71% du smic

DELIBERATION N° 2016-73 CONVENTION N°2016-038 RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES HONORAIRES DES MEDECINS DE LA COMMISSION DE REFORME, DU COMITE MEDICAL INTERDEPARTEMENTAL ET DES EXPERTISES MEDICALES

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention n°2016-038 relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme, du comité médical interdépartemental et des expertises médicales, prenant effet à compter de sa signature et pour une durée de 3 ans.

DELIBERATION N° 2016-74 : CREATION D'EMPLOIS ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS ENQUÊTE INSEE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de créer des emplois d'agents non titulaires en application de l'alinéa 1 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activités, à raison de 25 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2017,

PRECISE que es agents recenseurs seront rémunérés à raison de :

- Bulletin individuel : 1,12 €
- Feuille de logement : 0.56 €
- Dossier d'adresse collective : 0.56 €
- Fiche logement non enquêté : 0.56 €
- Bordereau de district : 6.16 €
- Séance de formation : 33.60 €
- Tournée de reconnaissance des secteurs des agents recenseurs : 33,60€
- Prime exceptionnelle liée à la qualité du travail : 200 €

INDIQUE que le coordonnateur et son adjoint percevront 33.60 € pour chaque séance de formation.

Le Maire,

**Luc WATTELLE**

La séance a été levée à 23 heures 30

